

peuple gémit sous le poids de mauvaises années, il n'est pas le cas d'engager les paroisses dans des constructions, surtout une paroisse aussi pauvre et misérable que celle d'Essertines, et cela pour satisfaire le gré de deux seuls habitants et de leur curé qui par une animosité trop connue cherche par toutes sortes de voies la ruine des suppliants. »

Après les plaintes des accusations :

« Le fabricien, continuent les requêtants, ayant fini sa charge, la communauté en a nommé d'autres en exécution de votre ordonnance, ils veulent savoir l'argent qui est dans la fabrique et faire rendre compte, mais par une suite de l'intelligence qui règne entre lui, le sieur Curé et ledit Garel, il n'a pas été possible d'y parvenir ni de pénétrer dans sa régie, il prend toujours la qualité de fabricien et de syndic de la paroisse, quoiqu'elle en ait nommé d'autres, lors de sa délibération du 13 mai dernier, et par là l'on veut faire entendre que les démarches par lui faites sont au nom de la paroisse qui les désavoue formellement. »

(*A suivre*).

J.-B. VANEL.

